



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 71683

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur le bénéfice de la campagne double pour les anciens combattants en Afrique du nord. Il semble que la concertation interministérielle sur la question de l'octroi du bénéfice de la campagne double aux anciens combattants en Afrique du nord, fonctionnaires et assimilés, relancée dans le prolongement du rapport Gal, et de l'avis du conseil d'État, soit toujours en cours. Lors de l'examen par le Parlement du projet de loi de finances pour 2009, il a annoncé qu'il ferait des propositions concrètes sur ce dossier à la fin du printemps 2009. En cours d'année, le nouveau secrétaire d'État, après avoir indiqué que la concertation interministérielle avait été relancée, a annoncé qu'elle était sur le point d'être finalisée et que des propositions concrètes devraient être présentées d'ici la fin de l'année. Il semble qu'à ce jour, aucune proposition n'a été faite et le doute s'est installé sur le sérieux des réponses données à de nombreuses questions écrites. Plus de 47 ans après la fin du conflit d'Afrique du nord, il le prie de bien vouloir lui faire connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

La concertation interministérielle sur la question de l'octroi du bénéfice de la campagne double aux anciens combattants d'Afrique du Nord, fonctionnaires et assimilés, a effectivement été relancée dans le prolongement des conclusions de l'étude réalisée par M. Christian Gal, inspecteur général des affaires sociales. des propositions concrètes devraient être présentées prochainement sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71683

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 2010, page 1557

Réponse publiée le : 6 avril 2010, page 3945